

Ecole Elémentaire de Reyvroz
 1173 route de Thonon
 74200 REYVROZ
 04.50.73.82.09
 ce.0740880e@ac-grenoble.fr

Informations- Cantine et garderie 2025-2026

Ces services sont proposés par la mairie mais gérés par Martine Colloud uniquement, ils sont **facultatifs**. La mairie de Reyvroz ne facture pas les temps de surveillance des enfants, la facturation intervient uniquement pour l'association "Les p'tits Reyvrans" et directement pour la boucherie Lullinoise.

Contact Martine Colloud: 06.07.74.37.65

▪ Garderie

Horaires	Tarifs	Goûter	Inscriptions	Bénéficiaire	Absence
7h30-8h20	1€50		Obligatoire via Coupon « garderie » Avant le vendredi 8h20 semaine d'avant	Asso « Les p'tits Reyvrans », achat des gouters, matériels, jeux...	Prévenir Martine, garderie non facturée en cas d'absence justifiée uniquement
16h15-17h	3€00	Commun			
16h15-17h30					
16h15-18h00					

La facturation est trimestrielle. Elle sera transmise via la pochette transparente que l'on range dans la pochette violette de liaison. Le chèque sera établi à l'ordre de « Les p'tits Reyvrans ».

Le soir, vous attendrez votre enfant dehors ou dans le hall (en cas mauvais temps ou l'hiver). Votre enfant sera prêt à l'heure définie. Merci de ne pas aller dans la salle de garderie. Merci de respecter les horaires.

▪ Cantine

Horaires	Tarifs	Facturation	Inscriptions	Absence
12h-13h35	5€50	Mensuelle à l'ordre de « la boucherie Lullinoise »	Obligatoire via Coupon « cantine » Avant le vendredi 8h20 semaine d'avant	Prévenir Martine, repas facturé mais qui peut être récupéré.

A chaque facture, merci de procéder au paiement par chèque et le transmettre à Martine Colloud rapidement Pour la semaine de la rentrée scolaire, les inscriptions se feront le jour de la rentrée auprès de Martine pour le premier jour puis avec le coupon pour le reste de la semaine.

Règlement : durant les temps périscolaires, vos enfants doivent respecter les règles mises en œuvre, respecter les adultes et leurs camarades. Des sanctions seront prises en cas de mauvais comportement.

Accueil : **Les enfants non-inscrits au périscolaire ne doivent pas venir avant 8h20 et 13h35. Ils ne seront plus accueillis dans la cour et devront attendre devant le portail.**